

Achat terrain dit viabilisé qui ne l'est pas vraiment

Par vsanchez, le 06/06/2011 à 19:33

Bonjour,

J'ai acheté un terrain en division parcellaire. Ce terrain avait déja été divisé en 2003. Sur le terrain que j'ai acheté il y avait un mobilhome qui était allimenté en eaux elctricité france telecom etc. Nous avons donc décidé d'acheter une des deux parcelle et de payer 10 000 € de plus pour conserver les viabilités.

Or à ce jour, ERDF m'indique que le compteur existant est un compteur chantier, qu'il est en limite de l'ancienne propriété et qu'il faut donc creer un compteur et un offret (comme si rien existait).

Quel recours ais-je contre l'agence immobiliere qui m'a vendu un terrain viabilisé ? Peut-on considérer qu'il n'est effectivement pas viabilisé ? Je ne trouve nul part la définition juridique d'un terrain viabilisé... Je suis désespéré.

Merci d'avance pour votre aide.

Cdt.